HM FORMATION

Programme de formation

Maîtriser la TVA dans la comptabilité fournisseurs

Domaine : Comptabilité

Durée : 14h

Objectifs :

- Définir le mécanisme de la TVA et délimiter les règles fondamentales.
- Identifier la nature et la territorialité de l'opération.
- Distinguer les mentions obligatoires sur les factures selon le type d'opération.
- Déterminer la TVA récupérable en respectant les conditions de fond et de forme.
- Identifier et traiter les cas d'auto-liquidation : acquisitions intracommunautaires de biens et prestations de service.
- Effectuer la récupération des TVA étrangères.

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- La participation à cette formation requiert la maîtrise de la comptabilité fournisseur

Public : Comptable et collaborateur comptable en charge du suivi de la comptabilité fournisseurs.

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :
Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.
Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.
En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.
Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.
Cas d'applications sur entreprise exemple
Tests, qcm et exercices
Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

MAÎTRISER LES PRINCIPES DE LA TVA

- Le mécanisme de la TVA.
- La notion d'assujetti.
- Les opérations imposables et exclues du champ d'application.
- Les livraisons de biens et les prestations de service.
- Le fait générateur et l'exigibilité.
- La notion de territorialité.

DÉFINIR LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉDUCTIBILITÉ DE LA TVA

- Les conditions de forme des factures et tolérance pour les notes de frais.
- Les conditions de fond.
- Les conditions de délai.
- La date de déductibilité :
    - option de la TVA pour les débits chez le fournisseur.
- La situation des assujettis partiels.
- Les achats en franchise de TVA.
- Traitement des factures erronées.

IDENTIFIER LES DÉPENSES EXCLUES DU DROIT À DÉDUCTION

- Les dépenses exclues du droit à déduction :
    - logement du personnel ;
    - transport de personnes ;
    - produits pétrolier ;
    - cadeaux…
- Le cas des frais de mission et réception : les justificatifs des notes de frais.

APPLIQUER LES DIFFÉRENTES SITUATIONS D'AUTO-LIQUIDATION

- Les acquisitions intracommunautaires.
- Les prestations de services intracommunautaires.
- Les mentions obligatoires sur les factures.
- Autres situations d'auto-liquidation : sous-traitance immobilière et importation.
- Quand s'effectue l'auto-liquidation de la facture.
- Le lien avec la DEB et la DES.

RÉCUPÉRER LES TVA ÉTRANGÈRES

- Modalités de récupération des TVA étrangères.
- Justificatifs à produire.
- Délais de récupération.

COMPTABILISER ET CONTRÔLER LES COMPTES DE TVA

- Organisation du plan des comptes de TVA.
- Les contrôles et rapprochements avec la déclaration de TVA.

Sanction de la formation / Validation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)